

## PRIX DE LA FORMATION CLINIQUE DE L'ACP

### PHILOSOPHIE

Les physiothérapeutes qui facilitent une formation clinique de qualité sont de précieux collaborateurs pour les programmes d'entrée en physiothérapie. Les formateurs en milieu clinique servent de modèles essentiels de pratique et de comportements professionnels pour les étudiants.

Il incombe à tous les physiothérapeutes cliniciens d'appuyer la formation des générations futures de professionnels en offrant aux étudiants des expériences cliniques positives et en acceptant de superviser des étudiants dans le cadre de cette responsabilité.

Les personnes qui excellent en tant qu'instructeurs cliniques ou précepteurs ont développé des compétences spécialisées dans les expériences de formation, d'évaluation de performance, de mentorat et de satisfaction des besoins des apprenants.

### HISTOIRE

Le prix national de la formation clinique a été créé en 1999. En 2012, le prix a été renommé prix de la formation clinique pour reconnaître le caractère local des stages cliniques. Les critères ont été élaborés par l'ACP et l'Association nationale pour l'éducation clinique en physiothérapie (ANECPE). Les deux associations sélectionnent les candidats et des lauréats.

### OBJECTIF

Le prix de la formation clinique:

- Reconnaît l'importance de la formation dans une vaste gamme de milieux de pratique (p. ex., clinique, administratif, industriel ou commercial);
- Reconnaît la contribution exceptionnelle des instructeurs cliniques dans la formation des étudiants d'un programme d'entrée grâce à des pratiques d'enseignement ou d'administration, de recherche et de publication innovantes;
- Reconnaître que l'enseignement de la formation clinique et le préceptorat sont des rôles professionnels uniques requérant des compétences distinctes.

### CRITÈRES DE SÉLECTION

Les collègues ou les étudiants du candidat doivent reconnaître la recherche de l'excellence de celui-ci dans l'enseignement clinique avec une agence (*« agence » est un terme qui est utilisé pour désigner tout établissement, organisme, entreprise privée ou industrie qui offre de la formation clinique aux étudiants.*)

Par exemple, le tuteur peut avoir démontré une volonté d'essayer des méthodes d'enseignement ou de supervision innovantes ou avoir fait preuve d'initiative dans la recherche de ses propres expériences d'apprentissage pour améliorer ses compétences et sa connaissance de l'enseignement. L'innovation en matière d'enseignement est un critère clé de sélection.



Les autres activités qui seront aussi considérées comprennent :

- Assister à des programmes de formation. Par exemple, la personne nommée contribue à la planification stratégique des programmes, à des conférences ou des cours universitaires ou est membre de comités consultatifs sur le programme d'études ou l'expérimentation sur le terrain.
- Démontrer un engagement envers une démarche conjointe de communication et de collaboration entre l'université et les agences de terrain affiliées. Par exemple, la personne nommée organise et planifie le programme de formation clinique dans un endroit offrant du travail sur le terrain approuvé, identifie de façon proactive de nouvelles possibilités de formation clinique potentielles au sein de l'agence, augmente le nombre de stages étudiants offerts par une agence ou promeut la participation à des ateliers ou des séminaires de formation clinique.
- Encourager et promouvoir la formation clinique en tant que compétence distincte par la recherche de connaissances dans les processus de formation clinique, soutenir la participation à la formation clinique et les nouveaux formateurs et superviseurs.
- Participer à des recherches sur la formation clinique ou à l'élaboration de modèles de formation innovants ou à la diffusion d'informations et de résultats de recherche par le biais de publications ou de présentations.

### ADMISSIBILITÉ

Les candidats doivent être des physiothérapeutes membres de l'ACP. Les membres de l'Association nationale pour l'éducation clinique en physiothérapie (ANECP) ne sont pas admissibles.

### SÉLECTION DES CANDIDATS

Le Comité des prix de l'ACP sélectionneront les lauréats. Ce prix peut être remis à cinq lauréats maximum.

### REMISE DU PRIX

Le prix sera remis chaque année lors du congrès. Si le congrès n'a pas lieu une année, une autre occasion de remettre les prix sera déterminée.

### FORME DE REMISE DU PRIX

- Reconnaissance au congrès.
- Certificat encadré signé par la présidence de l'ACP et par la présidence du Comité des prix de l'ACP.
- 200 \$ pour l'inscription au congrès.

### PROCÉDURES DE MISE EN CANDIDATURE

Seuls les membres de l'ACP ou les membres d'une composante de l'ACP (p. ex., section de l'ACP, division de l'ACP ou assemblée de l'ACP) peuvent présenter une candidature. Toutes les mises en candidature sont confidentielles; seules les personnes qui proposent une candidature et les membres du Comité des prix de l'ACP connaîtront l'identité des candidats.



La mise en candidature doit comprendre :

1. Au moins trois lettres de recommandation, mais pas plus de quatre. Au moins une lettre doit avoir été écrite par un étudiant, une autre par un collègue et une autre par un membre du corps professoral de l'université qui participe à un programme d'entrée en physiothérapie. Les lettres doivent souligner la contribution unique de la personne nommée et la façon dont elle répond aux critères d'admissibilité. La lettre du membre du corps professoral doit souligner la participation du milieu universitaire et doit contenir de la rétroaction des étudiants. Chaque lettre ne doit pas dépasser quatre pages.
2. Un des proposants doit être désigné comme étant le proposant principal et celui-ci doit être membre de l'ACP.
3. Curriculum vitae du candidat.
4. Dossier d'enseignement du candidat. Ce document souligne les responsabilités actuelles et passées de l'enseignement (universitaire ou clinique) du candidat.

#### PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Les candidatures doivent être soumises avant la date limite annoncée.

